



L'info

TRIMESTRIEL – N° 62

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

- Informations statutaires
- Piratage informatique : vigilance !

03 INFORMATION SANTÉ

- 100% santé (reste à charge 0)

04 INFORMATION PRATIQUE

- Prime à la conversion automobile
- Huile d'olive : fraudes juteuses

05 INFORMATION SANTÉ

- Le mal-être

06 RIONS UN PEU

- Histoires de Toto

07 INFORMATION PRATIQUE

- La rénovation énergétique

08 MILITANTS DISPARUS



Directeur de la publication

► PIERRE FILLAUD

Rédaction

- RAYMOND DENOYELLE
- ANDRÉ DESLOGES
- JEAN-PIERRE BORIE
- JACQUES PITIOT
- GÉRARD ALBESSART
- JEAN-CLAUDE BUGEAT
- JEAN-CLAUDE BRETON

Tout le monde est mécontent sauf le président et le gouvernement

En pleine errance stratégique et à coups de matraquage médiatique, le pouvoir cherche à endormir les Français en prolongeant, au-delà des municipales, le temps de discussion sur le projet de réforme des retraites visant à installer un régime « unique » de retraite par points.

RATP, Avocats, fonctionnaires, hôpitaux, salariés du privé, La Poste, Orange, Pilotes de ligne et Hôtessees... La liste des mécontents s'allonge tous les jours. Pourquoi ? Ce n'est pas une contagion mimétique, c'est tout simplement qu'en dehors des exemples diffusés par la propagande officielle, chacun a fait ses comptes et comprend, au vu des résultats que l'objectif unique est de durcir les règles pour diminuer les pensions.

S'approprier les réserves des différents régimes pour les mettre dans un Fonds de pension national dont la fonction est plus qu'incertaine, évacuer le paritarisme, seule garantie contre les excès du pouvoir, installer un système d'achat de points dont la valeur sera fixée arbitrairement par les gouvernements, voilà les principes qui fondent le projet de réforme dite de système de retraite « universel ».

Contre ce projet dont personne ne veut, sauf le gouvernement, chacun doit prendre conscience qu'il peut et doit se défendre pour sa retraite et aussi pour celle de ses enfants.

FO dit non ! FO dit stop !

Pierre Fillaud et Gérard Albessart

(Nous signalerons une nouvelle mobilisation des 9 syndicats prévue le 8 octobre.)

INFORMATION STATUTAIRE

À l'issue de la réunion de la CE nationale des retraités et préretraités qui s'est tenue le 10 septembre 2019, ont été élus par cette instance :

- Responsable national des retraités et préretraités : **Gérard Albessart**
- Responsable national adjoint des retraités et préretraités : **Pierre Fillaud**
- Élus membres de la CE nationale fédérale :
 - Pour l'Île de France :
 - La Poste : **Jean-Claude Breton**
 - Orange : **Francine Demarle**
 - Pour la Province :
 - La Poste : **Jean-Jacques Ruet**
 - Orange : **Francis Fievez**

PIRATAGE INFORMATIQUE: RESTEZ VIGILANTS

Le « formjacking » est une fraude invisible, indétectable, mais bien réelle. En effet, les hackers ont trouvé le moyen de s'infiltrer dans le code de l'e-commerce afin de dérober les données personnelles des utilisateurs.

LORSQU'UN INTERNAUTE entre ses coordonnées pour procéder à un paiement en ligne, ces dernières sont aspirées en direct, lors de l'opération d'achat, par un programme malveillant qui enregistre toutes les données frappées. Seule l'apparition des débits frauduleux sur le relevé de compte révélera, mais trop tard, la malversation. Ces attaques seraient en augmentation ces derniers mois.

Même les grands sites sont piratés (la banque Monzo, la billetterie Ticket Master, ou encore la compagnie aérienne britannique British-Airways).

EFFETS À RETARDEMENT

Les hackers vendent les informations obtenues aux réseaux mafieux qui les utilisent pour des achats frauduleux ou du *phishing* (demande de paiement à partir de faux sites officiels ou de mails). La banque ne remboursera pas automatiquement. En effet, si elle ne peut pas plaider la négligence du consommateur

puisque le délit s'effectue en sous-marin lors d'un véritable achat, l'internaute, de son côté, n'a pas la preuve qu'il se soit fait aspirer ses données. Toutefois la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) oblige les sites à informer les visiteurs victimes de toute « violation de données à caractère personnel » qui comporte un risque (art. 34). Averti, le client préviendra sa banque qui surveillera son compte et sa carte bancaire.

COMMENT RÉAGIR ?

Optez pour les paiements en ligne dotée d'une protection renforcée comme le 3D-Secure (code unique de validation reçu par SMS). Si vous êtes victime de cette arnaque avertissez votre banque qui surveillera les mouvements de votre compte et sera plus encline à rembourser un paiement non autorisé. Elle procédera, le cas échéant, au remplacement de votre carte. Modifiez

vos identifiants sur le site concerné et, si vous utilisez le même mot de passe pour d'autres sites, changez le aussi.

L'USURPATION DU NUMÉRO DE CARTE, UN VÉRITABLE FLÉAU!

De telles arnaques posent la question de la sécurisation des données des utilisateurs. Il revient aux e-commerçants de se prémunir contre ces attaques, notamment depuis l'entrée en vigueur du RGPD, en déployant des systèmes comme le 3D-Secure. Ils sont, depuis 2018, rendus obligatoires par la directive européenne sur les services de paiement (DSP2).

D'après l'Observatoire de sécurité des moyens de paiement, de tels dispositifs pourraient expliquer une baisse des fraudes concernant les règlements à distance par carte. En 2017, elles se sont élevées à 131,9 millions d'euros, contre 152,3 millions d'euros l'année qui précède.

100 % SANTÉ (LE RESTE À CHARGE ZÉRO)

Les promesses n'engagent que ceux qui... les financent

LES DÉPENSES DE SANTÉ pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages en général et dans celui des seniors, en particulier :

- le déremboursement de nombreux médicaments,
- le coût des opérations chirurgicales,
- les dépassements d'honoraires,
- la cherté des soins dentaires, notamment prothétiques, des équipements optiques et auditifs.

Ces nombreuses dépenses amenant que beaucoup de personnes renoncent à se soigner ou s'appareiller normalement.

MAIS DE QUOI NOUS PLAIGNONS-NOUS ? ¹

Le gouvernement, dans sa grande bonté et à grand renfort de publicité, n'a-t-il pas annoncé une merveilleuse réforme de l'assurance complémentaire santé (mutuelle), commencée en janvier 2019, qui doit aboutir totalement en 2023 ?

Son nom : 100% santé ou reste à charge zéro ².

Son objectif proclamé : réduire, après les remboursements de l'assurance maladie et de leur complémentaire santé, les sommes restant à la charge des adhérents, voire, pour ceux qui ont souscrit une de ces complémentaires, les supprimer totalement.

Dit ainsi, cela apparaît plutôt comme une bonne nouvelle. Cependant, en y regardant de plus près, la mariée n'est peut-être pas aussi jolie que tentent de nous le faire croire nos médias inféodés au pouvoir.

Interrogée, une spécialiste ³ permet, de décrypter factuellement l'ambiguïté du verbatim gouvernemental.

Si, c'est vrai, pour ne reprendre que les trois domaines cités (lunettes, prothèses dentaires, aides auditives), il existera bien des possibilités de remboursement intégral, mais les produits proposés, même s'ils doivent répondre à des cahiers des charges techniques dictés par le ministère de la Santé, ne seront pas, loin s'en faut, les plus performants du marché ! Les professionnels de santé continueront donc à proposer d'autres équipements à tarifs libres.

Par ailleurs, certaines prestations comme la pose d'un implant dentaire, ne rentreront pas dans le cadre défini par l'autorité de tutelle.

Gageons que la liste des soins « non concernés » sera conséquente et s'allongera constamment, comme c'est le cas, par exemple, du déremboursement de médicaments.

MAIS CE N'EST PAS TOUT !

Même à effet restreint, ce « cadeau » nous coûtera cher ! Il est intéressant de noter que cette réforme sera financée par un surcoût annuel de :

- 300 millions d'euros pour l'assurance maladie,
 - 700 millions d'euros pour les complémentaires santé.
- Ces chiffres nous prouvent que ce sont les complémentaires santé qui vont payer, ce qui entraînera une augmentation des cotisations.

LA GÉNÉROSITÉ DE NOS DIRIGEANTS N'A VRAIMENT PAS DE LIMITE

Pour conclure, et en grossissant (très fortement) le trait, si vous :

- prenez un appareil acoustique type « professeur tourne-sol »,
- mettez, comme Gandhi, des lunettes en fil de fer,
- n'êtes pas trop difficiles pour l'esthétique de votre bouche,

vous pourrez alors bénéficier du « reste à charge zéro »... et de sérieuses chances d'avoir à le financer en totalité !



1. Nous, par nature si... ingrats !

2. Détails de la réforme et textes de référence sur Service-Public.fr.

3. Madame Françoise PARISI, responsable du développement individuel au sein de la CNM Prévoyance Santé, interviewée par le bimensuel « l'Ancien d'Algérie » (n° 578, juin-juillet 2019)

PRIME À LA CONVERSION AUTOMOBILE

Encore un coup porté au porte-monnaie !

Face à une demande croissante, le gouvernement a durci depuis le 1^{er} août le dispositif permettant de remplacer un vieux véhicule.

Dorénavant, les véhicules achetés en remplacement de l'ancienne voiture doivent émettre moins de 117 g de CO₂ par kilomètre.

Le montant de la prime dépend maintenant du revenu fiscal de référence ou du kilométrage parcouru pour se rendre au travail. Désormais, seuls les ménages modestes peuvent prétendre à une prime (les électriques et hybrides restent encore éligibles à tous).

Par ailleurs, le gouvernement donne un coup de pouce au super éthanol (ou E 85), pourtant peu écologique...

LES NOUVEAUX MONTANTS DE LA PRIME À LA CONVERSION

Émissions du véhicule en CO ₂	Revenu fiscal de référence par part		
	Supérieur à 13 489€	De 6 300€ à 13 489€	Inférieur à 6 300€
Jusqu'à 21 g	2 500€	2 500€	5 000€
De 31 à 51 g	1 500€	1 500€	3 000€
De 51 à 117g	Pas de prime	1 500€	3 000€

20%, c'est la part des ménages qui pourront bénéficier d'une prime doublée (de 3 000€ à 5 000€). Selon BERCY, il s'agit de contribuables non imposables ou de conditions modestes qui parcourent au moins 60 km aller/retour chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail.

Une nouvelle fois, les retraités sont oubliés !

HUILE D'OLIVE: FRAUDES PLUS QUE JUTEUSES

DU RIFI FI QUI RAPPORTE EN PROVENCE

C'est une affaire dont la filière oléicole française se serait bien passée. En juillet 2016, le journal La Provence révélait que « 120 tonnes d'olives espagnoles auraient été introduites entre septembre 2014 et janvier 2015 dans neuf moulins provençaux (sous couvert de productions locales). L'huile obtenue devait être revendue sous de prestigieuses appellations d'origine protégée (AOP) ».

Avec un prix de vente quatre ou cinq fois supérieur à celui de l'huile importée, la fraude était juteuse et aurait généré pas moins de 300 000€ en cinq mois. À l'issue d'une longue enquête de la répression des fraudes et de la gendarmerie, l'homme à l'origine de la malversation a reconnu les faits. Installé à Mouriès (Bouches-du-Rhône), il importait les olives d'Andalousie. Dès la publication de l'article, le SIOVB (Syn-

dicat Interprofessionnel de l'Olivier de la Vallée des Baux-de-Provence) a fait paraître un communiqué dans lequel il saluait la perspicacité de l'enquêteur qui avait démasqué le fraudeur. Ce dernier avait notamment réussi à vendre 41 tonnes d'olives provenant d'Espagne à deux moulins de la vallée des Baux. « La fraude a été mise au jour et les lots d'huile AOP incriminés ont pu être retirés de la vente. »

L'affaire a fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire confiée à un juge d'instruction du tribunal de Tarascon (Bouches-du-Rhône). Mais à ce jour, la procédure est toujours en cours.

Ce cas n'est pas isolé, régulièrement les journaux font état de milliers de tonnes d'huiles espagnoles qui sont injectées et commercialisées en Italie.

Article de Que Choisir n° 582/juillet-août 2019.

LE MAL-ÊTRE

Toujours plus présent au sein de nos sociétés hyper-actives, ce mal-être peut se trouver principalement sous trois formes.



COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

■ La déprime :

Cette forme de mal-être n'est pas très grave et peut survenir à tout moment, chez tout le monde, sans s'être annoncée. Une petite baisse de régime ? plusieurs mauvaises nouvelles ? Cette morosité ne doit pas s'installer plus de cinq semaines maximum, sinon elle peut se transformer en véritable dépression.

■ La dépression :

C'est une maladie qui se caractérise notamment par une très grande tristesse et un sentiment de désespoir, une incapacité de voir la vie comme avant. Elle s'accompagne d'une perte de motivation et des facultés de décision, d'une négligence de soi, d'une

diminution du sentiment de plaisir, de troubles de l'alimentation et du sommeil, de pensées morbides et de l'impression de ne pas avoir de valeur en tant qu'individu.

Au plus fort, la dépression peut conduire au suicide (70% des personnes non traitées sont suicidaires et 15 à 20% veulent se suicider). Il existe deux formes de dépression : exogène (cause extérieure, comme, par exemple, un attentat) et endogène (cause personnelle comme un deuil, une séparation, une maladie, etc.).

■ La mélancolie :

C'est un soudain abattement, une humeur maussade qui laisse une tristesse sans cause apparente envahir le comportement et les émotions d'une personne.

On peut alors tomber dans la neurasthénie, la bipolarité, voire la psychose maniaco-dépressive ou encore le délire.

COMMENT S'EN SORTIR OU GUÉRIR ?

■ La déprime :

Sortir, voir du monde, se « booster », prendre des compléments alimentaires...

La déprime n'est que passagère.

■ La dépression :

Elle se soigne très bien via un traitement médicamenteux associant un psychotrope, un antidépresseur et un anxiolytique. Mais aussi, en bénéficiant d'un soutien psychologique, d'écoute téléphonique, groupe de parole, lien social, afin de retrouver l'énergie nécessaire pour se lier aux autres.

■ La mélancolie :

Elle se soigne à base de lithium et d'électrochocs.

Un des remèdes au mal-être est de sortir, de participer à des activités sportives ou culturelles, de rire, de chanter, de lire... bref, de vivre.

Il faut toujours positiver face à chaque situation, et penser aux instants agréables que nous avons eus et que nous aurons encore.

En quelques mots : restons positifs et engageons-nous dans la vie sans retenue.

Article paru dans le numéro de juillet de « Solidarité Magazine », publication de l'APCLD.



RZONS UN PEU /

Pour ceux qui ont gardé une âme d'enfant, qui sont retombés en enfance ou qui voudraient simplement s'exercer aux conseils données en page précédente, voici quelques exercices pratiques. Reste à savoir dans quelle catégorie on se trouve... mais ça fait du bien de sourire.

Dans le bus, Toto est assis à côté d'une vieille dame. Enrhumé, il n'arrête pas de renifler et, agacée, la vieille dame finit par lui dire :

- Dis-moi, tu n'as pas de mouchoir ?
- Si, mais je ne le prête pas !



Toto entre dans une pharmacie et achète une brosse à dents.

Le pharmacien lui dit alors :

- Et avec ça ?
- Bah avec ça, je me brosse les dents !



À l'école, l'institutrice interroge Toto :

- Cite-moi un mammifère qui n'a pas de dents.
- Ma grand-mère ?



La maîtresse demande :

- Toto, dans ta rédaction, tu as écrit trois fois le mot savon avec un « S » majuscule. Pourquoi ?
- Ben, je pensais que c'était forcément un nom propre !



Toto raconte à un copain :

- Mon prof est bizarre. L'autre jour, je bavardais avec ma voisine et il a dit « séparez-vous ou je vous colle » !



Toto est dans son lit lorsqu'il appelle son papa :

- Papa ! Je peux avoir un verre d'eau ?
- Non, Toto, c'est la nuit, on dort !
- Mais j'ai soif, je voudrais avoir un verre d'eau !
- Toto, arrête ou tu vas avoir une fessée !
- Papa !
- Quoi, encore ?
- Quand tu viendras me donner une fessée, tu pourras m'apporter un verre d'eau ?



Toto rentre de l'école :

- Papa, maman ! J'ai eu un 10 en dictée !

- Bravo, Toto, tu as le droit de choisir un cadeau.

- Heu... une bicyclette !

- Toto, comme tu es un champion en dictée, peux-tu épeler le mot bicyclette ?

- En fait, je préférerais un vélo...



- Dis, Toto, ton chat, c'est un mâle ou une femelle ?

- Un mâle !

- Et comment tu le sais ?

- Facile : il a des moustaches !



La maîtresse demande à Toto :

- Qu'est-ce qui est le plus près de nous : l'Angleterre ou la lune ?

- La lune, bien sûr !

- Ah bon, qu'est-ce qui te fait dire ça ?

- Bah je n'ai jamais vu l'Angleterre depuis la fenêtre de ma chambre !



La maîtresse demande à Toto :

- Y'a-t-il des gens sur la lune ?

- Bien sûr ! C'est toujours allumé !



La mère de Toto râle après son fils :

- Tu es encore devant l'ordinateur !

- J'ai bien essayé de me mettre derrière mais on voit nettement moins bien.



Toto monte sur une montagne avec son père qui lui dit :

- Toto, regarde la belle forêt !

- Je ne vois rien, y'a des arbres qui me la cachent !



Toto accompagne sa maman au supermarché mais finit par se perdre dans les rayons du magasin. Il se rend alors à l'accueil et demande :

- Pardon, madame, vous n'auriez pas vu une dame sans moi ?

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE: Les arnaques se multiplient

La multiplication d'actions encourageant les travaux d'économie d'énergie a favorisé l'arrivée d'escrocs dans ce secteur.

Le constat au sujet de ces sociétés sans scrupule qui réussissent à dévoyer des dispositifs vertueux est sans appel : techniques de vente agressives, démarchages téléphoniques, devis frauduleux, prestations surfacturées, travaux bâclés (malfaçons)...

UNE PLÉTHORE DE CONTENTIEUX

Ces mauvaises pratiques alimentent un flot très important de contentieux. Si vous avez été victime d'escroquerie, vous pouvez dans un premier temps vous rapprocher d'un avocat ou d'une association de consommateurs pour tenter une transaction à l'amiable. Enfin, si vous êtes plusieurs victimes d'un même escroc, votre avocat pourra vous proposer une action pénale groupée pour escroquerie. Ce qui vous fera gagner du temps et de l'argent.

CONSEILS POUR ÉVITER TOUTE ESCROQUERIE

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) a institué une charte de déontologie à laquelle sont tenus ses adhérents. De leur côté, les particuliers ont intérêt à passer par un artisan estampillé Qualibat, Qualifelec ou Qualit'EnR, c'est un gage de sécurité. Ils peuvent faire valider leurs devis auprès d'un conseiller Faire :

faire.fr/trouver-un-conseiller.

Enfin, il est conseillé de ne pas prendre de décisions tout seul ou trop hâtivement. C'est à ce prix seulement que l'on peut se lancer en toute quiétude dans des travaux d'économie d'énergie.

Conseil n°1 : gare au démarchage !

Les bons artisans n'ont pas besoin de faire du démarchage téléphonique ou du porte-à-porte pour trouver

des clients. De telles pratiques doivent, d'emblée, susciter votre vigilance.

Conseil n°2 : demandez plusieurs devis

Ce n'est pas parce que vous ne payez qu'un euro pour vos travaux d'isolation qu'il faut vous contenter d'un seul devis. Sollicitez-en deux ou trois à des entreprises proches de chez vous et ayant pignon sur rue. Au besoin, rapprochez-vous d'un conseiller Faire pour qu'il vous aide à les étudier.

Conseil n°3 : vérifiez les labels et les assurances

Les entreprises malhonnêtes n'hésitent pas à s'inventer de fausses certifications. Contrôlez leur véracité sur internet (sites faire.fr ou ademe.fr pour la mention RGE, par exemple).

Faites-vous aussi remettre les attestations d'assurance (responsabilité civile professionnelle et décennale). Un doute ? Appelez votre assureur.

Conseil n°4 : désistez-vous dans les temps !

Vous avez un doute sur le sérieux de l'entreprise avec laquelle vous venez

de vous engager ? Si la signature du contrat fait suite à un démarchage par téléphone ou à votre domicile, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter. Ne laissez pas passer ce délai !

Article du « Particulier » n° 1158 / juin 2019.



🐦 HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS 🐦

**André Papon nous a quittés le 26 juillet dernier à l'âge de 93 ans.
Militant syndicaliste de toujours, tant en Auvergne qu'au plan national,
il a siégé pendant des années, aussi bien
à la Commission Exécutive des Services Techniques que celle des retraités.
André savait écouter et observer, il était toujours mesuré et d'humeur égale.
En toute occasion, son avis comptait.
C'était un militant actif et engagé.
Un rassembleur et un homme de paix. Un Sage.
André tu vas nous manquer.**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 🐦 M. Gilbert MELIN (Var) 🐦 Mlle Juliette LAHON (Seine St Denis) 🐦 M. Emile CAZABAT (Ardèche) 🐦 M. Albert CADIEU (Sarthe) 🐦 M. Georges COL (Rhône) 🐦 M. Francis COMES (Pyrénées-Orientales) 🐦 M. André PAPON (Puy de Dôme) 🐦 Mme Irène FIEVEZ (Somme) 🐦 M. Jean-Marc FIDRY (Meuse) 🐦 M. Emile DURAND (Lozère) 🐦 Mme Andrée SOR (Lot et Garonne) 🐦 M. Jean-Pierre SELLIER (Tarn) 🐦 Mme Jeanie LOUSSOUARN (Loire Atlantique) 🐦 M. Jean VEQUAUD (Loire Atlantique) | <ul style="list-style-type: none"> 🐦 M. Alain LAOUILLE (Landes) 🐦 M. Jean-Claude BOIX (Hérault) 🐦 Mme Rolande CONSTANTIN (Gironde) 🐦 M. Marcel PAVAN (Gers) 🐦 Mme Lucienne PACOUIL (Haute Garonne) 🐦 M. Serge CANTY (Dordogne) 🐦 M. André LASCAUD (Dordogne) 🐦 Mme Paulette PECHERAUD (Creuse) 🐦 M. Eugène LE GUILLARD (Côte d'Armor) 🐦 Mlle Micheline CHESNOY (Corrèze) 🐦 M. Guy MERCIER (Vendée) 🐦 M. Roger PLAZA (Alpes Maritimes) 🐦 Mme Danielle DEVERNOIS (Allier) |
|---|--|

**À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE**



Le Président Macron tiendra-t-il ses promesses? On se souvient que le candidat Emmanuel Macron s'est fait élire par les retraité(e)s en affirmant « Avec moi le pouvoir d'achat des retraités sera préservé ».

« Le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre depuis 25 ans! » C'est l'instance officielle du Conseil d'orientation des retraites qui l'affirmait en 2017. Depuis, en 2017-2018, Emmanuel Macron a foncé tel un rouleau compresseur et écrasé nos pensions par deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 25% de la taxe CSG.

Pendant le même temps, il supprimait l'ISF et la France devenait championne d'Europe de la distribution des dividendes avec faveurs fiscales pour les plus riches.